Communiqué de presse

Pour en finir avec les idées reçues sur la fiscalité de l'investisseur en France !

Paris, le 23 octobre 2026 – « *Le capital est moins taxé que le travail* », « *les plus riches échappent à l'impôt* » : le Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI) dévoile l'étude réalisée par Asterès qui coupe court à ces idées reçues. Sur la base des comptes de 1 676 ETI, elle établit que **l'investisseur supporte 68 % de prélèvements sur les revenus qu'il tire de son entreprise, plus de deux fois les 31,4 % de la flat tax.**

Contrairement au salarié, l'investisseur **peut tout perdre** : il crée emplois et activité mais risque sa mise à chaque échec (70 000 faillites d'entreprises par an), et les cotisations qu'il supporte **ne le protègent pas personnellement**. Au-delà de la flat tax, l'investisseur d'une ETI supporte une fiscalité **bien supérieure à la moyenne européenne**. Ce décrochage fait obstacle à l'**innovation de rupture** et freine l'investissement dans les **transformations indispensables** : intelligence artificielle, cybersécurité, décarbonation, adaptation au changement climatique et repositionnement dans les chaînes de valeur critiques mondiales.

Les principales conclusions

- **La flat tax n'est que le dernier étage.** Pour 100 € de dividendes, l'investisseur a généré 213 € de revenu : 144 € sont prélevés (cotisations, impôts de production, IS, puis flat tax), il lui en reste 69.
- **68 % de fiscalité effective** selon la méthode de l'incidence, la plus étayée (64 à 70 % selon les hypothèses), et au moins 54 % quelle que soit la méthode. Une borne basse, qui atteint jusqu'à 72 % pour les investisseurs à hauts revenus soumis à la CEHR.
- **Un décrochage européen.** Les prélèvements sur les entreprises dépassent de 25 % la moyenne de l'UE (20,9 % du PIB contre 16,7 %), la taxation des dividendes de 50 % (31,4 % contre 21 %).

« Aujourd'hui, la prise de risque est ce que la France taxe le plus fortement : un paradoxe mortifère ! Réaligner la fiscalité de l'investisseur sur la moyenne européenne est la seule voie pour retrouver les moyens de notre prospérité », déclarent **Frédéric COIRIER** et **Philippe d'ORNANO**, co-présidents du METI.

Pour retrouver l'intégralité de l'étude : : https://asteres.fr/site/wp-content/uploads/2026/10/ASTERES-METI-Fiscalite-des-investisseurs-20102026.pdf

À propos du METI

Fédérant la communauté des ETI à l'échelle nationale et à travers le réseau des Clubs ETI régionaux, le METI poursuit une ambition : placer les ETI, entreprises de long terme garantes de la prospérité des régions, au cœur de la stratégie économique de la France et de l'Union européenne. www.m-eti.fr

Contact presse du METI : Marie-Caroline Lopez - lopezmariecaroline@gmail.com - +33 6 70 04 56 21

Fiscalité de l'investisseur en France : le désamour du risque !

L'investisseur d'une ETI supporte 68 % de prélèvements, plus de deux fois la flat tax.
La France taxe ses entreprises 25 % et les dividendes 50 % de plus que la moyenne européenne.

TAUX AFFICHÉ

31,4 %

Flat tax sur les dividendes : le seul chiffre cité dans le débat public.

SELON LA MÉTHODE RETENUE*

Flat tax seule	31 %
Par l'assiette	54 %
Par l'incidence	64-70 %

FISCALITÉ EFFECTIVE DE L'INVESTISSEUR D'ETI

68 %

Plus de deux fois la flat tax* (comptes de 1 676 ETI). Cotisations, impôts de production et IS, payés par l'entreprise, retombent en partie sur l'investisseur. **Une borne basse** : les ETI versant leurs dividendes de façon irrégulière, la charge réelle est sans doute plus lourde.

POUR 100 € DE DIVIDENDES : 213 € DE REVENU CRÉÉ, 144 € PRÉLEVÉS, 69 € NETS

62 € Cotisations sans contrepartie	34 € Impôts de production	17 € IS	31 € Flat tax	69 € Revenu net de l'investisseur

144 € de prélèvements, soit 68 % du revenu avant prélèvements — 32 % conservés

46 %

de la valeur ajoutée de l'ETI moyenne **absorbés par les prélèvements**

	France	Moyenne UE	vs Écart
Taxation des dividendes	**31,4 %** 6e rang sur 35 pays	**21 %** Allemagne 26,4 %	**+50 %** **au-dessus** de la moyenne UE
Prélèvements sur les entreprises « pot commun », % du PIB	**20,9 %**	**16,7 %** Allemagne 17,4 %	**+25 %** **au-dessus** de la moyenne UE
Impôts de production % du PIB	**4,4 %**	**2,4 %** Allemagne 1,0 %	**+83 %** **au-dessus** de la moyenne UE
Cotisations patronales % du PIB	**10,0 %**	**7,1 %** Allemagne 7,0 %	**+41 %** **au-dessus** de la moyenne UE

* **Méthode de l'assiette** : chaque prélèvement est rattaché à sa base de calcul (cotisations au travail, IS au capital, impôts de production répartis à 37 % sur le capital et 63 % sur le travail). **Méthode de l'incidence**, retenue par Asterès : chaque prélèvement est attribué à celui qui le supporte effectivement, salarié ou investisseur, d'après la littérature économique empirique. Le taux de 68 % correspond à l'incidence de court terme en hypothèse basse (64 % à long terme, 70 % en hypothèse haute).

Sources : Asterès pour le METI, « Bien au-delà de la flat tax », octobre 2026 (comptes 2024 de 1 676 ETI, méthode de l'incidence économique, court terme, hypothèse basse) ; Eurostat 2024 ; Tax Foundation 2026. Écarts calculés en rapportant le taux français à la moyenne UE.